

# BURKINA FASO

— — —  
*La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons*



**DECLARATION DU BURKINA FASO SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE**

## **76<sup>e</sup> Session annuelle du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés**

**Déclaration de son Excellence Monsieur Karamoko Jean-Marie  
TRAORE, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération  
Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur**

*Genève, le 9 Octobre 2025*

*A vérifier au prononcé*

**Monsieur le Président,**

Je voudrais, pour commencer, vous adresser mes félicitations pour la qualité de la conduite de nos travaux dont les conclusions permettront, je l'espère, de faire progresser les acquis en matière de protection des personnes placées sous le mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, notre Organisation commune.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Kenya au nom du Groupe Africain.

Elle note avec satisfaction les progrès réalisés par le HCR en matière de protection internationale pendant la période allant de juin 2024 à mai 2025, et reste optimiste face à l'ampleur préoccupante des défis à relever dans ce domaine.

Je voudrais tout particulièrement saluer l'engagement du HCR auprès du Gouvernement du Burkina Faso dans sa dynamique de conception et de mise en œuvre de nombreuses initiatives entrant dans le cadre du renforcement du cadre juridique et institutionnel devant améliorer davantage la jouissance des droits en faveur des réfugiés, des personnes déplacées internes et des apatrides. Fort heureusement, ces efforts conjugués permettent aujourd'hui d'effectuer des opérations de délivrance de documents d'identité et d'état civil à ces populations exposées à la vulnérabilité.

**Monsieur le Président,**

Il convient de relever qu'au titre des avancées notables, le Burkina Faso, en plus de l'adoption de la loi de domestication de la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes, a révisé son cadre juridique relatif à l'asile. Il a également

procédé à la révision du Code des personnes et de la famille (CPF) qui, désormais, devra permettre d'améliorer le mécanisme de protection à travers des mesures correctives sur la nationalité, la création d'un organe consacré à la détermination du statut d'apatriote et l'extension de la compétence territoriale du juge qui facilitera la délivrance des actes de naissances aux enfants issus des populations déplacées de forces.

Par ailleurs, dans le souci de promouvoir davantage l'intégration des réfugiés et de leur accorder les mêmes droits que les nationaux, mon pays a entrepris la délivrance, à partir de cette année, d'un passeport de réfugié sécurisé avec une validité de cinq (05) ans. Ce titre de voyage présente les mêmes caractéristiques et le même format que les autres passeports émis au Burkina Faso.

La mise en œuvre progressive de l'ensemble de ces mesures impacte directement le quotidien des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et des personnes déplacés internes, répondant ainsi aux engagements pris par le Burkina Faso à l'occasion du dernier Forum mondial pour les réfugiés.

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso voudrait, dans ce contexte de crise financière généralisée marqué par des coupes budgétaires sans précédent, exprimer sa solidarité au HCR et l'encourager à poursuivre ses efforts de mobilisation de ressources, en vue d'assurer une protection optimale des droits des couches vulnérables, particulièrement des femmes et des enfants, premières victimes des situations de crise au monde.

Ma délégation tient également à magnifier l'engagement du Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui, aux côtés des Etats du Sahel, et de l'Afrique de l'Ouest en général, œuvre

inlassablement à la mise en place de solutions durables au profit des populations déplacées de force. Je salue à ce titre, sa contribution majeure à l'organisation en janvier 2025, à Ouagadougou, du Colloque international sur les déplacements forcés de populations en Afrique de l'Ouest et du Centre ; son implication au processus du Dialogue régional sur la sécurité et la protection des réfugiés - ayant abouti à l'adoption de la « Déclaration de Lomé » et, enfin, sa participation au 1er Forum humanitaire de la Confédération des Etats du Sahel, tenu en août 2025 à Bamako.

Les conclusions issues de ces événements majeurs s'accordent sur la nécessité d'instaurer de nouvelles approches innovantes de gestion, de protection et de réponse aux crises de déplacements forcés en Afrique, tout en mettant l'accent sur la mise en place de solutions endogènes, seules alternatives viables susceptibles de pallier le déficit chronique de financement de l'action humanitaire.

Le Burkina Faso encourage le HCR à redoubler d'efforts dans l'accompagnement de telles initiatives régionales qui, compte tenu de l'interconnectivité des défis liés aux déplacements forcés, offrent des opportunités de coopération entre les Etats et les autres parties prenantes, permettant ainsi d'adresser de manière efficace et concertée la problématique de déplacements forcés.

Pour terminer, **Monsieur le Président**, je réitère l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso à coopérer pleinement avec le HCR ainsi que tous les partenaires crédibles, afin d'assurer une protection optimale des droits des populations affectées par la crise humanitaire dans le pays.

**Je vous remercie.**